

Les entretiens de Saintes 2007

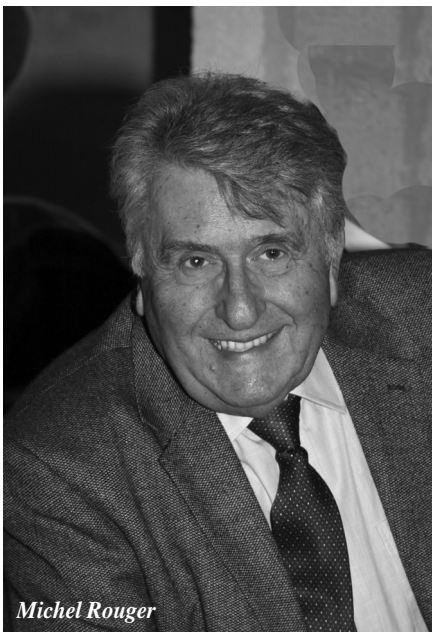


Photo Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Michel Rouger

Les Entretiens de Saintes se sont déroulés pour leur 13^{ème} édition dans l'Abbaye aux Dames de la ville d'art et d'histoire saintongeaise, samedi dernier 3 février 2007.

Coprésidé par Xavier de Roux et Michel Rouger, ce rendez-vous incontournable devenu institutionnel a permis à nouveau de débattre sur les problèmes de société de grande actualité. Le thème retenu était celui de la réforme de la justice dos au mur.

Les intervenants étaient de grande qualité, citons :

Jean-Claude Bonichot, conseiller d'Etat, juge à la Cour de justice des communautés européennes,

Michèle Bernard Requin, conseillère à la cour d'appel de Paris, présidente de la cour d'assises,

Laurence Vichnievsky, présidente du tribunal de grande instance de Chartres,

Eric de Montgolfier, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nice,

Claude Choquet, président de l'Association française des magistrats instructeurs,

Bruno Thouzellier, président de l'Union syndicale des magistrats,

Philippe Houillon, président de la commission des lois de l'Assemblée

nationale, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire dite d'Outreau,

André Vallini, député de l'Isère, président de la Commission d'enquête parlementaire sur l'affaire dite d'Outreau,

Jean Yves Le Bouillonnet, député du Val de Marne, maire de Cachan,

Patrick Devedjian, ancien ministre, député des Hauts de Seine, vice président du Conseil général des Hauts de Seine,

Henri Nallet, ancien garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Christophe Barbier, directeur de la rédaction du magazine L'Express,

Bruno Beschizza, secrétaire général de Synergie Officiers,

Henri Labayle, professeur à l'Université de Pau, président de la CEDECE (Commission pour l'étude des communautés européennes).



Photo Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Xavier de Roux

Les suites de l'affaire Outreau sont maintenant tangibles et clairement balisées, ce qui justifiait la présence du président et du rapporteur de la commission parlementaire du même nom.

A l'évidence, la question n'est plus de savoir pourquoi réformer mais comment. L'ancien bâtonnier de Saintes, modérateur, Dominique Lacaze, a situé les débats avec une rare éloquence.

Evocant la déesse Athéna créant l'Aréopage, il n'a pas hésité à voir en la

justice la mère de la révolte, par analogie au lien de filiation entre Thémis et Prométhée.

Le juge ne rendrait-il plus que des jugements en lieu et place de la justice ? Le juge d'instruction serait-il devenu un monstre froid ?

Le tumulte accrédira-t-il l'idée selon laquelle réformer relève de l'utopie ? Autant de questions demeurées pour la plupart sans réponse, dos au mur de l'Abbaye de Saintes.



Photo Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Dominique Lacaze

Quant à Frank Natali, Président de la Conférence des Bâtonniers, il attend du législateur des réponses pratiques en matière de procédure pénale :

- Quand le contradictoire sera-t-il introduit dans l'enquête préliminaire ?

- Quand l'exercice des droits de la défense sera-t-il enfin autorisé pendant la garde à vue ? A ce stade de la procédure cela se pratique déjà en Espagne et en Angleterre. Pourquoi les charges retenues à l'encontre du suspect ne seraient-elles pas notifiées pendant la garde à vue dans notre pays ?

- Quand les mesures réduisant la durée de la détention provisoire seront-elles votées ?

- Quand les personnes poursuivies pourront-elles faire valoir, à leur seule

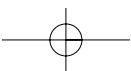




Photo Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35

Philippe Houillon

compris ceux du parquet, ne devraient être possibles qu'après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature.

- une loi organique sur le statut des magistrats et leur responsabilité
- une grande loi ordinaire de procédure pénale, de remise à plat et de simplification, qui aille dans le sens de la commission Outreau sur la garde à vue, la détention provisoire et la collégialité de l'instruction.

Il ajoute que quelques mesures réglementaires seraient indispensables :

- l'une sur la carte judiciaire
- l'autre en matière de gestion des ressources humaines.
- une dernière sur l'école de la magistrature

Si son camp l'emportait aux prochaines élections, ces mesures seraient annoncées en début de législature et les moyens budgétaires y afférents immédiatement votés.



Photo Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35

André Vallini

demande et sans "filtre", leurs droits devant la Chambre d'Instruction ?

- A propos des Pôles d'instruction les nouvelles dispositions du projet de loi ne paraissent pas compatibles avec la justice de proximité : ce dispositif devrait être retiré du texte.

André Vallini suggère de rénover la magistrature en trois textes législatifs :

- une loi constitutionnelle sur le Conseil supérieur de la magistrature pour faire en sorte que son président ne soit plus le président de la république. Les nominations de tous les magistrats, y

La réforme de la détention provisoire servira donc de socle aux évolutions législatives.

Sachant que la séparation des autorités de poursuite et de jugement n'est pas suffisamment assurée dans notre système judiciaire; qu'il n'est pas raisonnable d'imposer au juge d'instruction à la fois l'obligation de rechercher la vérité et de se rendre juge de la pertinence de son action, il faudra donc du courage politique pour réformer car les députés ne pourront faire plaisir à tout le monde.

Pour que le peuple français retrouve enfin confiance en la justice de son pays, il faudra apporter des solutions au difficile problème de la responsabilité des juges en reconnaissant peut être aux avocats de véritables pouvoirs d'enquête au lieu de les considérer trop souvent comme des complices de leurs clients...

Gageons que l'optimisme de la volonté l'emportera sur le pessimisme de la raison.

Jean-René Tancredi
2007-194

ABONNEMENT ANNUEL

**Recevez deux fois par semaine
LES ANNONCES DE LA SEINE**



3 formules

95 €uros : Abonnement (bi-hebdomadaire) avec suppléments juridiques et judiciaires (hebdomadaire) et suppléments culturels (mensuel)

35 €uros : Abonnement (bi-hebdomadaire) avec suppléments culturels (mensuel)

15 €uros : Abonnement (bi-hebdomadaire)

**Abonnez-vous par téléphone (*)
en composant le 01.42.60.36.35.**

(*) Règlement à la réception de la facture

Oui, je désire m'abonner

et recevoir le journal à l'adresse suivante :

Me, M. Mme, Mlle :

Société :

Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Formule à 95 €uros | <input type="checkbox"/> Chèque ci-joint |
| <input type="checkbox"/> Formule à 35 €uros | <input type="checkbox"/> Mémoire administratif |
| <input type="checkbox"/> Formule à 15 €uros | |

Ci-joint mon règlement à l'ordre de
LES ANNONCES DE LA SEINE
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
Internet : <http://www.annonces-de-la-seine.com>
E-mail : as@annonces-de-la-seine.com